

INFORMATIONS COMMUNALES

DÉPLACEMENT D'UNE BORNE DE BIODÉCHETS !

Pour la rendre plus visible, plus accessible et plus utilisée, *la borne de biodéchets qui était située dans la rue de la Forêt a été déplacée dans la rue du Gartfeld.*

Cette localisation devrait permettre à tous les habitants de ce secteur de disposer d'une borne de collecte des biodéchets à proximité. Cependant, bien entendu, la borne reste accessible à tous !

Pour permettre une meilleure répartition et faciliter ce geste de tri pour tous les habitants, une quatrième borne a été sollicitée auprès des services du SMICTOM. A ce jour, nous sommes dans l'attente d'un retour.

C'EST BON À SAVOIR !

La gestion des biodéchets à Bootzheim ce sont **3 bornes** - 18 tonnes par an - soit environ

24,7 kg/an/habitant !

A Bootzheim; les bornes se situent :

- rue Principale, **proximité Mairie** ;
- rue des Cerisiers, **proximité abri bus** ;
- rue du Gartfeld**, entrée de rue.

JUMELAGE

Voilà 5 années que les communes de Plazac et Bootzheim attendent de pouvoir se retrouver...l'occasion de fêter ensemble les 20 ans du jumelage. L'invitation officielle de la Commune de PLAZAC s'adresse à tous les Bootzheimois qui le souhaitent !



Plazac
Trésor caché du
Périgord Noir

Rendez-vous est fixé du 16 au 21 août 2023 à Plazac.

Tous les « habitués » des rencontres entre les deux communes **ET toutes nouvelles** personnes désirant prendre part à l'échange sont invités à se manifester en mairie.

Pour nous permettre une bonne organisation, les inscriptions sont à faire **avant le 28.02.2023** à l'aide du coupon réponse ci-dessous.



Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM
Tél. : 03.88.58.28.00
mairie.bootzheim@evc.net

Horaires d'ouverture :

Lundi 10h - 12h
Mercredi 10h - 12h et 14h - 17h30
Vendredi 15h - 18h

COUPON REPONSE

Jumelage Bootzheim/Plazac : voyage 2023 (16.08 au 21.08)

NOM : Prénom :

Adresse :

Souhaite participer au voyage OUI NON

Nombre de personnes :

- souhaite m'y rendre de manière groupée
- souhaite m'y rendre par mes propres moyens

Signature

AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- ⇒ Réinvestissez vos cours et vos garages ! Stationnez dans vos propriétés.
- ⇒ Privilégiez les places et zones de stationnement matérialisées au sol.
- ⇒ En dehors des zones d'interdiction de stationner, le stationnement sur la chaussée est autorisé côté droit, le long d'un trottoir dans le sens de la circulation.
- ⇒ Un stationnement sur le trottoir est possible, seulement si un marquage au sol l'autorise.



Enfants et adultes citoyens de Bootzheim, vous êtes tous invités à passer une matinée pour améliorer votre cadre de vie !

MATINÉE CITOYENNE



de 8h à 13h

Rendez-vous devant la Mairie

ELSÀSS PUTZ

NETTOYAGE DU BAN COMMUNAL

ENTRETIEN ET DÉSHÉBAGE DU CIMETIÈRE

PONÇAGE ET PEINTURE DU PONT DE L'ISCHERT

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE L'ABRI BUS

SUR INSCRIPTION
AVANT LE 15 MARS 2023

La matinée sera suivie d'un déjeuner en commun offert par la commune

Renseignements et inscription
03 88 58 28 00
mairie.bootzheim@evc.net



STATIONNEMENT ABUSIF

Un véhicule qui reste stationné **plus de 7 jours** sur le **même emplacement de la voie publique** ou ses dépendances est en stationnement abusif.



Amende 35€

STATIONNEMENT GÊNANT

Un stationnement est considéré comme *gênant* dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture.

Amende 135€

AFFICHAGES

- PV séance Conseil Municipal ;
- PV Communauté de Communes ;
- Arrêtés municipaux temporaires
- Arrêtés municipaux définitifs ;
- Arrêtés préfectoraux ;
- Demandes d'urbanisme ;
- Manifestations locales ;

POUR INFO : *l'affichage est réalisé en mairie - dans les panneaux extérieurs prévus à cet effet.*

COUPON REPONSE

Elsass Putz - matinée citoyenne—samedi 1^{er} avril 2023

NOM : Prénom :

Adresse :

Souhaite participer à l'Elsass Putz - matinée citoyenne OUI NON Nb de pers. : ____

Si oui, participera au déjeuner à l'issue de la matinée OUI NON Nb de pers. : ____

Signature